



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Disparition du polystyrène expansé

Question écrite n° 20109

Texte de la question

M. Bernard Reynès alerte M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur le risque de disparition rapide de 260 emplois de l'entreprise SIRAP France, entreprise spécialisée dans la fabrication d'emballages plastiques suite aux initiatives lancées dans le cadre de la feuille de route de l'économie circulaire et les engagements pris par le Gouvernement consistant à déclarer comme problématiques et inutiles les produits à base de polystyrène expansé que cette entreprise fabrique. Sirap France est une entreprise *leader* sur le marché de l'emballage alimentaire en France, active depuis 1994 avec trois usines de production (Noves, Remoulins, Tarascon), un chiffre d'affaires de 60 millions d'euros et 260 employés. Elle fait partie d'un groupe, Sirap, créé en 1960 qui est aujourd'hui l'un des producteurs d'emballages pour produits frais les plus reconnus d'Europe (avec 13 usines, en Italie, en France, en Espagne, en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Pologne et en Hongrie), avec un chiffre d'affaires de 275 millions d'euros. Le polystyrène expansé est la solution d'emballage la plus légère disponible sur le marché, composée de 95 % d'air et de 5 % de polymère. Dans le secteur de l'emballage alimentaire, cela se traduit également par une réduction du coût du produit au profit du consommateur final. Comme le démontrent également des applications dans des secteurs de hautes performances tels que les applications militaires, nautiques, aéronautiques ou éoliennes, l'expansion garantit, outre la légèreté, des performances mécaniques et d'isolation élevées. Le polystyrène expansé permet d'obtenir des résultats inégalés dans le domaine de la préservation de la qualité de la nourriture et de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Tous les résidus de production (20 % à 35 % du produit semi-fini) sont régulièrement recyclés dans le même processus de production, démontrant ainsi que cette opération est techniquement réalisable. Les efforts d'amélioration sont aujourd'hui concentrés sur l'amélioration de la disponibilité du polystyrène recyclé post-consommation pour les applications alimentaires, disponibilité encore insuffisante. C'est pourquoi Sirap et l'ensemble de sa chaîne logistique se sont lancés dans l'étude de solutions de recyclage mécanique en boucle fermée. Des projets de développements conduits par des acteurs comme Total, Ineos, dans le domaine du recyclage chimique sont en cours, et vont permettre de récupérer le polystyrène pour le ramener à l'état assimilable de matière première vierge dans les années qui viennent dans des conditions économiques acceptables. Il lui demande de reconsidérer les qualités environnementales des solutions en polystyrène expansé au regard de l'activité de Sirap France situé dans le pays et employant 260 personnes et de donner la possibilité à cette entreprise de pouvoir explorer avec les acteurs institutionnels des voies capables de soutenir la recherche permettant la préservation des emplois actuellement menacés.

Texte de la réponse

Une grande partie du plastique produit est conçue pour être jetée après une seule utilisation. Ainsi, les emballages en plastique représentent, notamment dans la vente de repas ou sandwiches à emporter, environ la moitié des déchets plastiques dans le monde. La plupart de ces déchets finissent dans les décharges ou dans le milieu naturel où ils ont été abandonnés. En conséquence, environ 13 millions de tonnes de plastiques se retrouvent chaque année dans les océans, occasionnant des dommages graves à la biodiversité. La Directive (UE) 2019/904 du Parlement Européen et du Conseil du 5 juin 2019 relative à la réduction de l'incidence de

certaines produits en plastique sur l'environnement prévoit que seront interdits, à compter de 2021, les contenants utilisés pour contenir des aliments destinés à être consommés immédiatement, sur place ou à emporter, ainsi que les récipients et gobelets pour boissons, y compris leurs bouchons, moyens de fermeture et couvercles, dès lors qu'ils seront en polystyrène expansé. Ces emplois du polystyrène expansé peuvent être substitués par des matériaux alternatifs tel que le carton pour lesquels les filières de recyclage sont matures.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Reynès](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (15^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20109

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et solidaire](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 23 septembre 2019

Question publiée au JO le : [4 juin 2019](#), page 5095

Réponse publiée au JO le : [17 mars 2020](#), page 2234